



## FORMATION DE FORMATEURS AU PROCESSUS COLLABORATIF

### 3 jours de formation en résidentiel, avec une soirée d'intégration + 2 jours de formation en décalé

- **Jeudi 9 Janvier 2020 : arrivée pour le déjeuner et demie journée de formation**
- **Vendredi 10 et samedi 11 janvier 2020**
- **Dimanche 12 janvier matinée**
  
- **2 jours au 2eme semestre 2020 (date et lieu à déterminer)**

### PRE-REQUIS

---

- Avoir suivi la formation niveau 1 et 2.
- Avoir une pratique réelle du droit collaboratif ainsi qu'un fort investissement dans sa promotion.
- Rédiger une lettre de motivation (dactylographiée) indiquant d'une part, ce que vous attendez d'une formation, et d'autre part, ce que pourraient être, selon vous, les qualités requises pour être formateur et les écueils à éviter.
- Signer la charte des formateurs à joindre à votre candidature

### TARIF

---

Tarif pour 5 jours de formation 3 200 HT (3 840€ TTC)

- dont 2 688 € TTC à régler au moment de l'inscription (possibilité d'échelonnement)
- dont solde de 1 152 € TTC à régler dans le 2eme semestre 2020

Ce prix comprend :

- le livret des formateurs
- 5 jours de formation
- L'hébergement et la restauration « all inclusive » du 9 au 12 janvier 2020 à l'hôtel Cazaudehore, à Saint Germain en Laye ([www.cazaudehore.fr](http://www.cazaudehore.fr))
- Les deux jours de formation au 2ème semestre 2020 (les modalités pratiques de la session du 2ème semestre 2020 restent à déterminer, mais le tarif annoncé ne sera pas dépassé).

Ce prix ne comprend pas :

- votre transport



## DOSSIERS DE CANDIDATURE

---

Les dossiers de candidature doivent être adressés, au plus tard le 15 Décembre 2019

par courrier postal

AFPDC

2 Rue de Harlay

75001PARIS

par courrier électronique

sp@droit-collaboratif.org

Ces dossiers doivent contenir

- attestations de formation niveau 1 et niveau 2
- lettre de motivation
- charte des formateurs signée
- CV
- Règlement de la 1ère partie de formation (possibilité de règlement en plusieurs chèques à encaissement échelonné).

Le nombre maximum de participants est fixé à 12 ; les candidatures seront retenues dans l'ordre chronologique d'arrivée (sous réserve de dossier complet).

La liste des candidats retenus sera communiquée le 31 décembre 2019 au plus tard.